

+
 +
 CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

Le _____

FACTURE N° **1**

N° bon de commande

Adresse de facturation

Adresse de livraison (si différente)

Notre N° TVA

Votre N° TVA

1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									

RÉGLEMENT : CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ : ÉCHÉANCE :		TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
TOTALISATION					

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.